

Marché de Noël 2026

Domaine des Rues



Chenillé-Changé,
Le 05 mars 2026

Chenillé-Changé
49220 CHENILLÉ CHAMPTEUSSÉ
Tél : 02 41 41 08 41
Fax : 02 41 33 95 42
info@domainedesrues.com
secretariat@domainedesrues.com

Bonjour à toutes et à tous,

Il est déjà temps de penser à notre marché de Noël 2026, après le succès de l'édition 2025 !

Depuis 2012, le Domaine des Rues organise ce marché avec une quarantaine d'exposants, dans le but de mettre en valeur le travail et les richesses de notre territoire. Comme les années précédentes, nous accueillerons **producteurs, artisans et créateurs locaux !**

Cette année, le marché aura lieu :

le **samedi 28 novembre de 14h à 19h** et le **dimanche 29 novembre de 10h à 18h**.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des inscriptions et en fonction de l'activité des exposants. **Pour cela, nous vous demandons sur le bulletin d'inscription un descriptif complet de votre activité et de vos produits** (site internet, blog, réseaux sociaux, photos...) afin d'éviter les doublons.

La sélection se fera donc selon votre activité et la date d'arrivée de votre inscription.

Vous trouverez ci-contre le règlement intérieur de la manifestation ainsi que le bulletin de réservation d'emplacement. Merci de bien vouloir me les retourner dès que possible accompagné de votre règlement à l'ordre de la SICA Domaine Rouge des Prés à l'adresse ci-dessus.

Nous avons hâte de vous retrouver pour partager ensemble cette nouvelle édition. En vous souhaitant de passer un agréable été,

Pour le Domaine des Rues
Marina BOIVIN

Bulletin d'inscription

MARCHÉ DE NOËL DU DOMAINE DES RUES

Samedi 28 novembre et dimanche 29 novembre 2026

A retourner au plus vite, inscription traitée par ordre d'arrivée accompagné de votre règlement à l'ordre de SICA
Domaine Rouge des Prés à :

Adresse postale :

Le Domaine des Rues
49220 Chenillé-Champteussé

Ou par mail :

secretariat@domainedesrues.com

Nom et Prénom du titulaire de l'emplacement :

Dénomination de l'entreprise ou société :

Activité (*Préciser la totalité de produits présentés*) : Adresse
complète :

Téléphone :

Adresse Email :

Site Internet :

Merci de nous préciser votre site interne, blogue ou autres moyens afin de visualiser vos créations et produits.

Emplacement ≈ 2m X 3m (profondeur) : **50€**

Nombre d'emplacement demandé : ☐ 1

☐ 2

☐

Emplacement stand : ☐ Intérieur

☐ Extérieur

☐

Besoin d'une table dans votre stand (*1 SEULE possible selon stock disponible*) : ☐ OUI ☐ NON

Nombre de chaises demandées :

Remarques :

Pièces justificatives obligatoires

Commerçants / Artisans :

– Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce ou des Métiers.

Artistes libres / Particuliers / Associations :

– Joindre une copie de votre carte nationale d'identité ou permis de conduire valable.

Chaque exposant doit souscrire **une assurance responsabilité civile**, en rapport avec son activité commerciale ou artisanale.

Accepte et m'engage à respecter les conditions liées au règlement.

Signature du responsable



Règlement Marché de Noël du Domaine des Rues

Samedi 28 novembre et dimanche 29
novembre 2026

Le Marché de Noël organisé par la SICA Domaine Rouge des Prés, est **un évènement qui réunit producteurs, artisans et créateurs locaux**. Il se déroulera au **Domaine des Rues à Chenillé-Champteussé** et seuls les exposants inscrits auront l'autorisation d'accéder aux emplacements prévus.

Aucune responsabilité ne pourra être retenue contre les vols et les risques inhérents à l'activité à l'encontre de l'organisateur. Seul le titulaire de l'autorisation d'exposer assumera les charges et conséquences d'un sinistre, d'un contrôle pour lequel il serait mis en cause.

Les exposants devront être **présents les 2 jours** afin de pouvoir accueillir les visiteurs à 14h le samedi et à 10h le dimanche, nous ouvrirons nos portes dès 10h. L'heure de fin de marché a été fixée à 20h le samedi et 18h le dimanche.

Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des inscriptions et en fonction de l'activité des exposants. L'organisateur pourra se voir refuser des demandes d'emplacements dans plusieurs cas ; produits similaires sur d'autres emplacements, produits en revente... Une sélection des exposants aura lieu à la date de réception de votre bulletin.

L'organisateur n'effectuera pas de changement le jour même, les arrangements amiables pourront s'effectuer entre exposants sous réserve de respecter les délais d'installation et après avis de l'organisateur.

Les emplacements peuvent être équipés d'une prise électrique (vous pouvez vous munir d'une rallonge électrique et multiprise), de chaises et éventuellement d'une table (selon disponibilité) si vous en faites la demande sur le bulletin d'inscription.

Droit d'emplacement :

Le droit de place a été fixé comme suit, emplacement, environ 2m X 3m (profondeur) : **50€ TTC**

L'autorisation d'emplacement ne sera effective qu'après paiement du droit de place et l'acceptation du règlement. Les demandes de participation sont à renvoyer dans les meilleurs délais. **Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée.**

